



COMITE DIRECTEUR du 26 novembre 2020

Le jeudi 26 novembre 2020 à 9h30, les membres du comité directeur du CRE se sont réunis en visioconférence.

Présents :	Invités :	Excusé :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Laurent DUBORGET ▪ Emmanuelle ARRIGHI ▪ Pascale BENVEL ▪ Sandrine MATTEI ▪ Philippe OUVRIER-BUFFET ▪ Jennifer PANCRAZI ▪ Jessica PAPI ▪ Nathalie PAPION ▪ Lorraine POIROT ▪ Laëtitia TAILLADE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rose-Marie FLACH <i>Commissaire aux comptes</i> ▪ Alexia MAINETTI <i>Traductrice</i> ▪ Stefano MELONI <i>Président du CRE de Sardaigne</i> ▪ GIAN <i>Président de la commission CSO Sarde</i> ▪ Anna-Teresa VUNCENTELLI <i>Présidente de la commission Endurance Sarde</i> ▪ Floriane DE BERMOND <i>Présidente de la commission Western Corse</i> ▪ Maria-Anna GIORGI <i>Présidente de la commission Endurance Corse</i> ▪ René BOUSQUET <i>Membre de la commission CSO Corse</i> ▪ Sébastien GARIBALDI <i>Membre de la commission CSO Corse</i> ▪ Violaine OUVRIER-BUFFET <i>Présidente de la commission Hunter Corse</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ François VESCOVALI <p>Absents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marie-Line COPPOLANI ▪ Andréa PULICANI ▪ Gilles COSTANTINO <i>Président de la commission CSO Corse</i>

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en annonçant la reprises des activités à partir de samedi 28 novembre. Aucune précision n'a été apporté par les instances dirigeantes pour l'instant.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 13 octobre 2020
2. Point financier
3. Approbation du rapport du commissaire aux comptes
4. Approbation des comptes annuels
5. Approbation du rapport moral
6. Approbation du budget prévisionnel 2020/2021
7. Échanges avec la Sardaigne
8. Approbation des règlements 2021
9. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 13 octobre 2020

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal du Comité Directeur du 13 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Point financier

La chargée de mission présente un suivi de trésorerie et fait un état du solde des comptes du CRE et des produits perçus pour l'exercice en cours. Le Président précise qu'une subvention sera allouée par la DRJSCS pour le Pôle excellence. Le montant exact n'a pas encore été communiqué.

3. Approbation du rapport du commissaire au compte

La commissaire aux comptes présente la note synthèse sur son intervention.

Elle rappelle les bonnes pratiques. A savoir :

- les paiements doivent être effectués par les trésorières,
- chaque résolution doit être votée, les votes doivent apparaître dans la rédaction des procès-verbaux,
- les membres du Bureau doivent se réunir 4 fois dans l'année.

La commissaire aux compte présente son rapport. Elle annonce une augmentation de 20 000€ des subventions consommées. Cette augmentation s'explique par le versement de la subvention CdC sur l'année sportive et non sur l'année civile comme l'année précédente.

La CdC a permis l'utilisation de sa subvention pour payer les aides exceptionnelles versées aux clubs. Le Président exprime sa volonté d'adresser un courrier de remerciements ainsi qu'un bilan aux représentants de la Collectivité.

Le compte de résultat dégage un résultat de 2223 euros qui sera affecté au budget de l'association 2020/2021.

L'aide exceptionnelle de la FFE pour le plan de relance n'a pas été comptabilisée sur cet exercice. La somme de 20 000€ relative à cette aide a été placée en fonds dédiés.

La commissaire aux comptes conclue son rapport en signifiant que le CRE ne présente pas de problème financier. Elle informe les membres du Comité Directeur de la fin de son mandat, ces derniers statueront sur son renouvellement au prochain Comité Directeur.

Le rapport du commissaire aux comptes est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

4. Approbation des comptes annuels

Le rapport de la commissaire aux comptes présentant des comptes réguliers et sincères, les membres du Comité Directeur approuvent les comptes annuels à l'unanimité.

5. Approbation du rapport moral

Le Président souligne l'importante charge de travail de la chargée de mission. Il invite les représentants des commissions à s'investir davantage dans le volet administratif de leur commission et à répondre rapidement aux demandes de la chargée de mission pour lui éviter un surcroît de travail.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

6. Approbation du budget prévisionnel 2020/2021

Le budget prévisionnel 2020/2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

7. Échanges avec la Sardaigne

La Sardaigne et la Corse souhaitent initier des échanges sportifs dans les disciplines CSO, Dressage et Endurance. Les Fédérations de chaque Nation ont été sollicitées afin d'obtenir la gratuité des licences requises pour concourir dans la région voisine. Si la Fédération Italienne a volontiers adhéré à la demande du Président Sarde, la Fédération Française, elle, a rejeté la requête ; rejet fondé sur des problèmes d'ordre fiscaux dans le cadre de la législation des autorités Françaises.

Au vu de ce retour négatif, le CRE décide de ne pas faire supporter aux cavaliers sardes le coût des licences FFE et inscrit au budget la somme de 1000€ à cet effet.

La Sardaigne élabore son calendrier sportif en janvier, elle étudiera alors les dates sur lesquelles il serait opportun de mettre en place ces échanges. Par ailleurs, les représentants de la discipline Endurance sont invités à venir échanger sur le territoire Sarde lors d'un concours d'Endurance qui se déroulera les 12 et 13 décembre prochains.

Le Président du CRE de Sardaigne fait part de la vigilance à avoir quant à l'homogénéité des concours tant sur leur niveau que sur les dotations, les concours Sardes étant davantage dotés que les concours Corses.

Les échanges sportifs Sardaigne/Corse seront l'occasion de mettre en place des formations multilingues pour les officiels de compétition.

Les deux entités diversifieront les échanges avec d'autres projets dont un pony-camp multi activités, des représentations de spectacle équestre sur la foire régionale Cavall'in Festa et des jumelages entre les clubs.

Les membres du Comité Directeur approuvent la mise en place de ces échanges. Jennifer PANCRAZI s'abstient et fait part de ses craintes sur l'impact de ces concours sur la fréquentation des concours organisés en simultané. Elle se prononcera en fonction des précisions qui seront apportées au fur et à mesure de l'avancement des projets.

8. Approbation des règlements 2021

Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité les règlements des disciplines 2021 sous réserve que, pour chacune d'elle, soient mentionnées :

> les obligations qui incombent aux organisateurs. A savoir :

Concours subventionnés par le CRE :

> effectuer une remise des prix à l'effigie du CRE avec la présence d'un membre, au-moins, du Comité Directeur, le cas échéant, du président de la commission.

> mentionner le lien vers le formulaire de satisfaction dans les informations utiles de sa DUC : https://www.cre-corse.fr/forms/Formulaire-de-satisfaction-en-ligne_f3.html

> mentionner le CRE dans le programme (épreuve CRE).

> respecter le protocole sanitaire en vigueur (COVID-19).

Concours labellisés CirR :

> effectuer une remise des prix à l'effigie du CRE avec la présence d'un membre, au-moins, du Comité Directeur, le cas échéant, du président de la commission.

Les coupes, plaques et flots doivent porter la mention Circuit Régional Corse.

> mentionner le lien vers le formulaire de satisfaction dans les informations utiles de sa DUC : https://www.cre-corse.fr/forms/Formulaire-de-satisfaction-en-ligne_f3.html

> mentionner les partenaires dans les programmes (ex : épreuve Corsicatours)

> apposer l'intégralité des banderoles partenaires en bordure de carrière: Collectivité de Corse, Corsicatours, CRE, FFE, etc. Les lieux de retrait et restitution vous seront communiqués par le CRE.

> médiatiser son concours en mettant en avant les partenaires via les réseaux sociaux, presse, et.

> prendre en compte la charte des engagements éco-responsables.

> utiliser les brassards mis à disposition par la commission pour identifier le vainqueur provisoire du Circuit Régional.

> respecter le protocole sanitaire en vigueur (COVID-19).

TOUT ORGANISATEUR NE RESPECTANT PAS LES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT NE POURRA PRÉTENDRE À L'AIDE FINANCIÈRE DU CRE

> « Les concours inscrits au calendrier peuvent prétendre à une aide financière du CRE à condition de fournir les justificatifs des dépenses liées à l'organisation et d'en faire la demande par mail auprès du CRE avant la fin de l'exercice comptable (1er sept./31 août) ».

> « Les résultats des Championnats Régionaux et des Finales Coupe de Corse doivent être transmis au CRE dès le lendemain de la manifestation au plus tard ».

Les commissions doivent également relire les règlements soumis à approbation de manière à corriger les erreurs de dates.

Une demande de subvention d'investissement en matériel sera formulée auprès de la Collectivité.

Pour la discipline TREC : 60 fanions et piquets en fibre de verre

Pour la discipline Endurance : 3 abreuvoirs automatiques, 2 horloges digitales sur pieds, 2 Movin'smart MS-GAIT

Pour le Bureau : 1 ordinateur de bureau et 1 kit de matériel de visioconférence avec grand écran

9. Questions diverses

Protocole sanitaire

Jennifer PANCRAZI questionne le Comité Directeur quant à la mise en place d'aménagements supplémentaires lors de prochains concours pour optimiser les mesures sanitaires.

Le Président précise que le risque de contamination se situe singulièrement au niveau des buvettes et qu'il serait préférable de mettre en place un système de self service. Les Préfectures de Région seront compétentes pour demander ou non l'application de mesures spécifiques.

Calendrier sportif 2021

La commission Hunter remarque la superposition d'un concours CSO Ama/Pro avec le Championnat Régional Hunter prévu au calendrier en date des 27 et 28 novembre 2021.

Les responsables des commissions se concerteront pour décaler une des deux dates en accord avec les organisateurs.

Les concours annulés à cause de la crise sanitaire de la COVID-19 ne sont pas rattrapables.

La commission Dressage étudiera toutefois la possibilité d'ajouter une date en janvier avec un appel à candidature afin de compléter au mieux son circuit. La date devra être soumise à l'avis des éventuelles organisateurs de concours sur le même week-end et du Comité Directeur.

Site Internet CRE Corse

Le budget étant approuvé, le bureau entamera les démarches pour la réfection du site internet du CRE Corse dès que possible.

Sections sport

Les écoles primaires de Porticcio se sont vues refuser la pratique de l'équitation dans le cadre des activités périscolaires. En effet, seule la natation a été autorisée par l'inspection académique représentée par Denis DELPLANQUE .

Le CRE prendra attache auprès de l'institution afin de s'assurer qu'il s'agit d'une directive COVID et auprès des centres équestres insulaires afin de prospecter sur la fréquentation des établissements équestres par les périscolaires durant le confinement.

Laurent DUBORGET
Président

Laëtitia TAILLADE
Secrétaire générale

COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION CORSE

**COMITE REGIONAL D'EQUITATION CORSE
BUDGET PREVISIONNEL 2020/2021**

PRODUITS		Prévisionnel		CHARGES		Prévisionnel
Fédération Française d'Équitation:				Fonctionnement administratif :		
- Part sur licences		28 706,00 €		- Affranchissement courrier, BP		466,00 €
- Reversement licences T.E.		3 000,00 €		- Formation pro./taxe d'ap./santé du travail		245,00 €
- Part licence CDE		2 500,00 €		- Charges patronales (Humanis+AGR+URSSAF)		7 000,00 €
- FFE Formation		1 500,00 €		- Commissaire aux Comptes		3 468,00 €
- Dotation exceptionnelle relance		20 000,00 €		- Congés Payés		1 880,00 €
Total FFE :		55 706,00 €		- Dotation aux amortissements		5 115,00 €
Collectivité de Corse:				- Expert comptable		2 492,00 €
- Fonctionnement		30 000,00 €		- Fournitures		1 000,00 €
- Événement international		35 000,00 €		- Frais bancaires		200,00 €
- Finales régionales		5 000,00 €		- Frais de communications (tel-web)		500,00 €
- Aide à la formation		10 000,00 €		- Frais d'avocat		1 000,00 €
- Matériel		8 490,00 €		- Réfection du site internet		3 500,00 €
Total CdC :		88 490,00 €		- Salaires Net mi temps		10 814,00 €
A.N.S - Développement du sport :				Total I Fonctionnement :		
- CNDS		8 000,00 €				37 680,00 €
- Fonds de solidarité		15 000,00 €		Développement du sport 2021 : (01/09/2020 au 31/08/2021)		
Total ANS :		23 000,00 €		Commissions	Concours	Championnats
CRE CORSE :				Disciplines	Pro-Ama	Club
- Recettes engagements CEI		8 000,00 €				
- Vente de calendriers		15 000,00 €				
Total CRE :		23 000,00 €				
SPONSORS :						
- CorsicaTours		10 000,00 €				
- Moby		15 000,00 €				
- Air Corsica		3 000,00 €				
Total SPONSORS :		28 000,00 €				
Agence du Tourisme de la Corse :						
		20 000,00 €				
Direction Régionale Jeunesse et Sport :						
		3 000,00 €				
TOTAL PRODUITS			241 196,00 €			
Prévisionnel			Equilibre	Total II Disciplines sportives :		
						149 450,00 €
				Autres Commissions :		
				- Commission Cheval & Handicap		0,00 €
				- Commission TE (reversement licences TE)		3 000,00 €
				- Commission échanges internationaux		1 600,00 €
				Total III Autres commissions :		4 600,00 €
				Réunions :		
				- Organisation réunions et Déplacements		3 000,00 €
				Total IV Réunions :		3 000,00 €
				Développement équestre :		
				- Pôle excellence/Sections sport		15 000,00 €
				- Cavall' in Festa		500,00 €
				- Cotisations associations partenaires		360,00 €
				- Kits de matériel pédagogique		7 897,00 €
				Total V Dév. équestre :		23 757,00 €
				Divers :		
				- Semaine du développement durable		0,00 €
				- Plan de relance des activités		20 000,00 €
				- Charges 2020 enregistrées sur 2021 **		109,00 €
				- Calendriers CRE		2 600,00 €
				Total VI Divers :		22 709,00 €
				TOTAL CHARGES	I+II+III+IV+V+VI	241 196,00 €

** Le CRE Corse est depuis le 01/09/2016 sur une comptabilité d'engagement et non de trésorerie. Il n'y aura plus ce CAP provisionnés ni d'écritures en décaissement ou paiement concernant l'exercice précédent.

